Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260526-D202623-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/23

Conseillers en exercice : 15
Quorum : 08
Conseillers présents : 10
Conseillers ayant pris part au vote : 10
Date de convocation : 20/05/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Mardi 26 mai 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18H30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mathilde MARIE, excusée, de Cyrille LAGRANGE, excusé et Laurent JONCOUR, excusé.

Absent : Aurélia WATTEAU ; Agnès MARTIN

Secrétaire de séance : Marie-Louise PETITBON

Objet - Compte Financier Unique 2025 - Commune

Présentation : Marc RAHER

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;*

VU *la délibération 2022/07 du 21 février 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;*

VU *le Compte Financier Unique 2025 de la commune de LE JUCH ;*

CONSIDERANT *que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;*

CONSIDERANT *que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;*

CONSIDERANT *les éléments susvisés ;*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Le Juch ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et est sorti de la salle.

Pour extrait certifié conforme — Le Juch, le 05 juin 2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance — Le Maire, Yves TYMEN